

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – M. Marc COMBETTE- Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

Absents excusés : M. Eric LARDON – Mme Margot SOLVIGNON

Pouvoir : M. Eric LARDON donne pouvoir à Hélène DE SIMONE - Mme Margot SOLVIGNON donne pouvoir à Christiane CLUZEL

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 1- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024
- 2- VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024
- 3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025
- 4- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025
- 5- DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE PLAN D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT – ANNEE 2025

SOCIAL

- 6- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

QUESTIONS DIVERSES

- informations diverses
-

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025

FINANCES

1- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024
(Cf. annexe)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. réuni sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Eric LARDON, Président, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice considéré.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

Montants en euros

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	ou Recettes excédents	Dépenses ou déficit	ou Recettes excédents
Résultats reportés		5 599,19		5 166,66
Opérations de l'exercice ...	36 680,99	33 175,50		3 463,94
TOTAUX	36 680,99	38 774,69		8 630,60
Résultats de clôture		2 093,70		8 630,60
Restes à réaliser		/		/

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres (le président ne participant pas au vote),

1/ **Lui donne** acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme dans le tableau présenté ci-dessus,

2/ **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4/ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

- Résultat de fonctionnement (A) : - 3 505,49 €
- Résultats antérieurs reportés (B): + 5 599,19 €
- Résultats à affecter (A) + (B) : + 2 093,70 €
- Report en fonctionnement : + 2 093,70 € (R 002)

COMPTE ADMINISTRATIF N° 1 Voté le 31 mars 2025 à l'unanimité	REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du (si le compte financier unique n'a pas été voté)
-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> <u>A- Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>B- Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 3 505,49 € + 5 599,19 € + 2 093,70 €	<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> <u>A- Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>B- Résultats antérieurs reportés</u> (par délibération du N-1 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	+ 8 630,60 €	<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	
<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1</u> (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)		<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1</u> (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F		Besoin de financement F	+D+E
Affectation = C	= G+H	Reprise anticipée = H	

1- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement		1- Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2- H report en fonctionnement R 002 (2)	+ 2 093,70 €	1- H report en fonctionnement R 002 2- (si C>F.H=C-G)	
Déficit reporté D 002 (5)		Déficit reporté D002 (5)	

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration approuve le budget primitif du C.C.A.S., présenté pour l'année 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif du CCAS de l'exercice 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de **41 993,70 €**, en section de fonctionnement,
- à la somme de **10 716,60 €**, en section d'investissement

4- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'étudier les demandes de subventions sollicitées par les associations pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

1/ **DÉCIDE** d'allouer une subvention au titre de l'année 2025 aux associations suivantes :

ASSOCIATION	2024	2025
AIMV		0 €
AFM TELETHON DELEGATION LOIRE	500 €	500 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	450 €	450 €
ADMR SECTION LES BLEUETS	500 €	500 €
EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS	2 100 €	2 100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE		0 €
ADMR DES 3 RIVES	500 €	500 €
RESTAURANT DU COEUR DE LA LOIRE		0 €
SECOURS POPULAIRE		200 €
JEUNESSE PLEIN AIR		0 €
CROIX ROUGE FRANCAISE		0 €

2/ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater la dépense correspondante par imputation à l'article 65748 du budget du C.C.A.S.

5- FINANCES – DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE PLAN D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT – ANNEE 2025

Le Département de la Loire a sollicité la commune quant à une éventuelle participation financière au Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) – Fonds Solidarité Logement.

Le Fonds solidarité Logement (FSL) est une des actions principales du PLALHPD. Il apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement (impayés de loyer, d'énergie) et finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL). Il est précisé qu'une participation financière du CCAS à hauteur de 0,22 € par habitant (soit 1137,62 €) permettrait de contribuer au fonctionnement du dispositif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

1/ émet un avis défavorable à la demande de participation financière au FSL sollicitée par le Département de la Loire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

- **Journée du 03 juin** : inscriptions à compter du 07.04.2025 jusqu'au 04.05.2025 : "Les perles du Velay" - coût = 67.50 € - participation des personnes de plus de 70 ans = 27 € et pour les moins de 70 ans = 40.50 €

- **Journée du 07 octobre** : "Savoir-faire entre monts et plaines" - coût = 60.50 € - participation des plus de 70 ans = 24.20 € et pour les moins de 70 ans = 36.30 €

- **Bilan UDAF** :
 - 24 demandes sur ST Marcellin en Forez
 - Âge des demandeurs : entre 55 ans et + de 75 ans
 - Motif de la demande : accès aux droits - numérique - information
 - Organisme de la demande : CPAM – MSA – CARSAT
 - Groupe socio professionnel : retraités en majorité
 - Connaissance de la MDF : mairie – a déjà eu recours au service
 - Evolution des demandes : en baisse car 45 demandes sur le premier semestre 2024 et 24 de septembre 2024 à mars 2025 avec le même nombre de permanences (6)

- **Projet de verger solidaire** : aménagement des anciens jardins Devin

- **Achat de vélos et tableaux extérieurs** pour l'école maternelle

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 28 MAI 2024 A 19 H – EN MAIRIE

Le 19 mai 2025

La Vice-Présidente
Hélène DE SIMONE

Le secrétaire

Christiane CLUZEL

